

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 36 (2009)
Heft: 2

Artikel: Politique : oui définitif à la libre circulation des personnes
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Oui définitif à la libre circulation des personnes

C'est de façon plus nette que prévu que les votants ont approuvé la poursuite de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. En même temps, ils ont étendu l'accord à la Bulgarie et la Roumanie. Avec un taux de participation de 51 pour cent, dont 60 pour cent ont glissé un oui dans l'urne. Par René Lenzin

Le thème de l'Europe parvient toujours à mobiliser les votants. Pour la première fois depuis septembre 2005, le taux de participation à une votation populaire fédérale a de nouveau dépassé la barre des 50% ce 8 février. Les deux fois, il était question de la libre circulation des personnes: à l'époque, le peuple avait accepté l'extension à dix pays du sud et de l'est de l'Europe, qui venaient de rejoindre l'UE. Maintenant, il se prononce en faveur de la reconduction de l'accord ainsi que de son extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Cette introduction progressive de la libre circulation des personnes avec les deux derniers États membres de l'UE doit débiter au plus tôt le 1^{er} avril par une période transitoire de sept ans.

L'approbation a été plus élevée que les sondages l'avaient laissé supposer préalablement: 59,6% des votants ont dit oui; seuls les quatre cantons d'Appenzell Rhodes Intérieures, Glaris, Schwytz et du Tessin ont rejeté le projet. La part de voix positives était traditionnellement élevée en Suisse occidentale et dans les régions urbaines de Suisse alémanique. Cette fois, la plupart des cantons ruraux de Suisse centrale et orientale se sont eux aussi montrés plus favorables que jamais à l'ouverture (voir carte).

La votation était devenue nécessaire, car la Suisse et l'UE avaient tout d'abord conclu

l'accord sur la libre circulation des personnes pour une durée de seulement 7 ans. Lorsque le Parlement a décidé la reconduction de l'accord avec extension à la Bulgarie et la Roumanie, plusieurs partis de droite ont saisi le référendum avec succès. Avec le oui du peuple, c'est non seulement la libre circulation des personnes qui est définitivement ancrée, mais aussi les six accords du premier tour de négociations bilatérales qui y sont liés. Ils régissent entre autres les transports terrestres et aériens, la reconnaissance des diplômes et la suppression des obstacles au commerce.

Le cinquième oui au bilatéralisme

Le Conseil fédéral considère ce verdict comme une victoire pour la place économique suisse et comme un renforcement de la voie bilatérale. En réalité, c'est la cinquième fois que le peuple approuve des accords conclus entre la Suisse et Bruxelles. En mai 2000, le premier paquet de négociations bilatérales est passé à la votation avec 67,2% de oui; en juin 2005, 54,6% ont approuvé l'adhésion aux accords de Schengen et Dublin; en automne de la même année, 56% se sont prononcés en faveur de l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux États membres de l'UE et finalement, 53,4% ont dit oui au fonds de cohésion d'un milliard de francs pour ces mêmes pays en novembre 2006.

Commentaire: une Suisse crédible

Lorsque les Suissesses et les Suisses sont assaillis de doutes avant une votation, ils déposent en général un non dans l'urne. Après la votation du 8 février, on peut donc dire qu'il n'y a plus l'ombre d'un doute en ce qui concerne la voie bilatérale de la politique européenne. Six votants sur dix ont approuvé la reconduction de la libre circulation des personnes ainsi que son extension à la Bulgarie et la Roumanie. C'est nettement plus qu'il y a trois ans lors de l'approbation de l'extension de l'accord aux dix nouveaux États membres de l'UE de l'époque.

Absolument personne ne s'attendait à un résultat aussi clair. En effet, la situation économique pénible laissant entrevoir une longue récession ne permettait de s'attendre qu'à un résultat plutôt serré. Néanmoins, la population a renforcé pour la cinquième fois la voie qu'elle avait tracée en 1992 en refusant l'Espace économique européen (EEE).

Les perdants de ce dimanche de votation sont l'Union démocratique du centre et son maître à penser, Christoph Blocher. Après une politique en zigzag confuse, le parti avait décidé de dire non – notamment en guise de concession à la base sceptique à l'ouverture. Mais ensuite, la campagne qui reposait sur la crainte d'un effondrement de l'État social n'a pas fonctionné. À l'époque, Christoph Blocher et ses fidèles ont pu empêcher de justesse l'adhésion à l'EEE et ils ont banni l'adhésion à l'UE de l'agenda politique pour longtemps. Mais ils ne trouvent pas de majorité lorsqu'il s'agit de vouloir freiner le rapprochement progressif avec l'Union européenne via des accords sur diverses questions spécifiques.

La voie des négociations bilatérales peut parfois être rocailleuse et de longue haleine, mais elle reste l'unique option portée par la population en matière de politique européenne. Lorsque le Conseil fédéral conclut des accords raisonnables, il sait que le peuple est derrière lui. Plus d'un gouvernement dans l'UE serait ravi s'il savait sa politique d'intégration aussi profondément ancrée dans la population. Cette continuité s'appuyant sur la démocratie directe fait de la Suisse un partenaire fiable et crédible pour l'Union. Et elle donne au Conseil fédéral la force d'aborder les futures négociations avec la confiance en soi nécessaire. RENÉ LENZIN

La part de voix positives sur la libre circulation des personnes = 59,6%

Le projet a été rejeté seulement par les cantons de Schwytz, Glaris, Appenzell RI et du Tessin.

